

Infos mairie / p.1

- Mot du maire
- N° d'urgence
- Déneigement

Infos mairie / p.2

- Urbanisme
- Avis Travaux RTE
- Elections

Infos mairie / p.3

- Broyeur à végétaux
- Marchons dans nos campagnes
- Déjections canines
- Intercommunalité
- Exonération abonnement eau

Infos mairie / p.4

- Freydières - Biodiversité

Enfance Jeunesse / p.4

- Recensement citoyen

Enfance Jeunesse / p.5

- Centre de loisirs
- Inscription Ecole maternelle

Associations / p.6

- Le Perlet
- Le Paradoxe des Simples
- ROC VTT
- Musique au Balcon

Associations / p.7

- ROC

Vie reveloise / p.8

- Agenda
- Memento

Au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite à chacun d'entre vous une belle année 2022. Nous espérons que cette année verra la reprise de toutes nos activités sociales et associatives. Je tenais à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour que notre village garde son dynamisme en proposant à ses habitants des activités et des manifestations variées.

Pour garder cette dynamique, certains bureaux d'associations cherchent à renouveler une partie de leurs membres. L'implication dans une association est une aventure enrichissante qui permet de s'intégrer pleinement à la vie du village, alors n'hésitez pas à les soutenir et à les rejoindre !

Au plaisir d'échanger avec vous prochainement.

Coralie Bourdelain, maire de Revel



Infos mairie

Déneigement

Réglementation

Nous rappelons que **depuis le 1er novembre 2021**, Revel est soumise comme toutes les communes de montagne (162 en isère) à l'**obligation d'équipements hivernaux** de tous les véhicules (pneus d'hiver, chaînes...).

Nous rappelons également qu'il convient de déneiger son véhicule avant de circuler, notamment le toit pour des raisons de sécurité. Le non-respect de cette obligation expose le contrevenant à une amende de 45 €.

La Mairie

Les services techniques interviennent sur leur temps de travail et par astreinte, la nuit et les week-end autant que nécessaire. Ils démarrent leur service en fonction des chutes et du cumul de neige et des zones concernées. Nous comptons **23 km de voiries communales** : dans la situation la plus dégradée (neige sur l'ensemble du territoire), **il faut au service 8 à 9 heures pour s'acquitter de sa mission.**

Numéro d'urgence mairie :

En cas d'urgence (incendie, alertes météo, accident, événement sur voirie...) vous pouvez appeler le **06.85.91.43.00**.

L'élu d'astreinte se chargera de traiter votre demande.

Pour la sécurité de tous et afin de les aider, nous invitons les Revelois à la plus grande attention quant à leur stationnement en insistant sur le fait que les voitures garées en limite de voirie s'exposent à retrouver un bourrelet de neige bloquant leur sortie.

Nous constatons également que des haies sont parfois mal entretenues gênant ainsi le passage du service de déneigement et des riverains. Il faut y penser dans l'intérêt de tous.

Il en est de même pour les arbres implantés en limite de voirie, plusieurs sont déjà tombés depuis le début de l'hiver, créant ainsi des perturbations de circulation et des dégâts parfois importants sur les réseaux aériens.

URBANISME

Mise en oeuvre de la saisine par voie électronique des dossiers d'autorisation

Depuis le 1er janvier, les administrés peuvent, s'ils le souhaitent, déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (PA, PC, DP, CU) par voie dématérialisée. Il n'est donc plus nécessaire de se déplacer en mairie. Pour cela, créez votre compte utilisateur sur la plateforme :

<https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/?ref=Revel#/>

puis suivez les étapes indiquées sur la plateforme pour créer votre dossier et valider le dépôt de votre demande.

Une fois votre demande transmise et finalisée, vous recevrez :

- un accusé d'enregistrement automatique (AEE) au plus tard le jour ouvré suivant le dépôt de votre demande
- sous 10 jours vous recevrez un accusé de réception électronique (ARE) qui vous précisera le numéro d'enregistrement de votre dossier.

Vous conservez toutefois la possibilité de déposer votre dossier sous format papier.

Retrouvez toutes ces informations sur le site de la commune :

<http://www.revel-belledonne.com/d%c3%a9marches-0>

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner par tel au 04 76 89 82 09 ou par mail : mairie@revel-belledonne.com.

INFORMATION

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension vont être entrepris sur la commune de Revel à dater du 05.01.2022 et jusqu'au 31.03.2022.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux DAUPHINE, à l'entreprise :

SARL MARTIN GRAND GILLES

LES MERLES 38760 SAINT PAUL DE VARCES

06 16 01 47 60

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR DAUPHINE

73 rue du Progrès

38176 SEYSSINET PARISSET CEDEX

GAUTHIER Frédéric (04 38 70 13 13)

DEVOS Adrien (04 38 70 13 13)



Elections 2022

Les élections présidentielles se tiendront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin.

Le bureau de vote de Revel change de décor. Il sera désormais situé dans la salle du conseil municipal.

Un autre changement important concerne les procurations : à partir de 2022, un mandant et son mandataire ne devront plus obligatoirement être inscrits sur les listes électorales de la même commune, même si le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter.

Nous vous informons que la date limite d'inscription sur les listes électorales de la commune est :

- le 2 mars 2022 pour les inscriptions par téléprocédure : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- le 4 mars pour les inscriptions par voie papier en mairie.

L'inscription sur les listes électorales de la commune est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites privés, qui ne garantissent pas la transmission de votre demande à la commune.

Mise à disposition d'un broyeur de végétaux

En partenariat avec la Communauté de Communes, la commune de Revel met à votre disposition gratuitement un broyeur semi-professionnel (capacité de broyage jusqu'à 12cm de diamètre).

Cette opération répond à une volonté de promouvoir la gestion de proximité des biodéchets. **Pour cette raison, le broyat ainsi transformé ne doit pas être apporté en déchetterie.** Il doit impérativement être valorisé dans votre jardin.

Le broyeur intercommunal sera disponible à Revel aux dates suivantes :

- du 7 au 20 mars 2022
- du 15 au 21 août 2022
- du 31 octobre au 6 novembre 2022

Vous pouvez réserver un créneau d'utilisation en vous inscrivant par mail auprès de la mairie : mairie@revel-belledonne.com



“Marchons dans nos campagnes”

Ce dispositif initié par le Comité Régional des Offices Municipaux du Sport consiste à faire marcher, à leur rythme, des **personnes âgées de 60 ans et plus**, au profil sédentaire, isolées et en perte d'autonomie. L'objectif est de prévenir la dépendance, favoriser l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile, renforcer le lien social et rompre l'isolement.

La marche dure une heure et se déroule une fois par semaine, toute l'année hors vacances scolaires. Elle est encadrée par des éducateurs sportifs capable de dispenser de l'activité physique adaptée. Pour les personnes sans moyen de locomotion, le transport aller-retour à leur domicile peut être assuré.

Contact mairie : 04 76 89 82 09 ou mairie@revel-belledonne.com

Déjections canines

Si vous vous êtes promenés cet hiver sur l'Espace Guimet enneigé, vous avez certainement remarqué comme nous les nombreuses déjections canines bien visibles sur fond blanc. Nous regrettons de constater que la situation n'a pas évolué malgré les précédentes communications sur le sujet. Nous demandons aux propriétaires de chiens de se mobiliser pour **ramasser les déjections de leur compagnon**, afin de ne pas devoir en arriver à interdire l'accès aux chiens sur cet espace public.



Intercommunalité

Nous vous informons que les tarifs de l'assainissement, pour les foyers concernés, baisseront de 16% en 2022.

La Communauté de Communes Le Grésivaudan a également voté le principe de la rémunération au SMIC des animateurs de centres de loisirs.

Exonération abonnement eau

Le CCAS rembourse l'abonnement **pour les personnes de plus de 65 ans non imposables.**

Afin de bénéficier de ce remboursement, les personnes concernées doivent fournir à la mairie, les documents suivants :

- Avis de non-imposition 2021 pour les revenus 2020
- Copie recto/verso de la ou des facture(s) d'eau 2021
- Relevé d'identité bancaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2021 ou dont les coordonnées bancaires ont changé



Freydières - Biodiversité

Suite à l'étude sur la biodiversité et les milieux naturels réalisée sur Freydières et Ferpeyret en 2021 par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère, des actions vont être mises en place en 2022 :

- Réouverture d'une mare forestière au sud de la clairière de Ferpeyret avec pose d'un panneau pédagogique
- Fauche « différenciée » des prairies autour du lac de Freydières (certaines zones seront laissées en libre évolution à certaines périodes)
- Recherche de financements pour continuer le suivi des espèces sur le site, rafraichir la mise en défens autour de la mare de Freydières, mettre en place une nouvelle zone de défens vers la roselière au Nord Est du lac, aménager les berges du lacs pour qu'elles soient plus accueillantes pour la biodiversité.
- Temps d'animation tout public autour des enjeux de biodiversité sur Freydières et Ferpeyret, avec présentation des résultats de l'étude, activités participatives (nettoyage des places de feu, ramassage de déchets), pique nique convivial...
- Projet d'une journée thématique sur la biodiversité à Freydières avec le centre de loisirs (observation faune, sensibilisation bons gestes, pêche...).

Si vous souhaitez avoir plus d'information sur ces sujets, n'hésitez pas à écrire à freydières@revel-belledonne.com

CCAS : colis de Noël des personnes âgées

Chaque année, le CCAS propose aux personnes âgées de la commune, un cadeau de Noël.

Chaque personne fait le choix de recevoir un colis, de s'abonner à une revue ou de faire un don à une association.

Cette année, 93 personnes de 75 ans et plus ont été concernées.

29 personnes ont fait le choix d'un abonnement, 24 ont choisi de recevoir un colis et 40 ont fait le choix du don.

Le don a été attribué à l'association "Soleil Rouge" qui finance les interventions de clowns auprès des enfants hospitalisés.

L'association remercie chaleureusement l'ensemble des personnes qui par ce geste vont permettre de faire rire les enfants.

Enfance / jeunesse

Le recensement dès 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen (ou militaire) : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans !

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour effectuer votre recensement, vous devez fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile
- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille à jour

La démarche est possible en mairie ou directement sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/>

Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement vous sera délivrée.





Centre de loisirs du Balcon de Belledonne 3-13 ans



Bonne nouvelle et recrutement :

A partir de 2022, le salaire des animateurs passe au SMIC !

Profil : BAFA ou diplôme équivalent, stagiaires BAFA (à partir de 17 ans) et non diplômés.

Si vous êtes motivé, dynamique, sérieux... envoyez votre CV et LM à eruel@le-gresivaudan.fr + d'informations au 06.87.71.53.04

Inscriptions :

Hiver : Ouverture du 14 au 25 février sur le site de Revel

Les inscriptions pour cette période sont ouvertes du lundi 10 janvier au vendredi 14 janvier avec une réponse de l'assistante au plus tard le vendredi 28 janvier

-->Annulation/modification au plus tard le vendredi 28 janvier

La fiche d'inscription pour les vacances sera disponible à partir de cette date, dans la journée, sur notre site internet :

<https://www.le-gresivaudan.fr/251-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-a-la-combe-de-lancey.htm>

Printemps : Le centre de loisirs ouvrira du 18 au 29 avril 2022

Les inscriptions pour cette période seront ouvertes du lundi 14 mars au vendredi 18 mars avec une réponse de l'assistante au plus tard le vendredi 1er avril

-->Annulation/modification au plus tard le vendredi 1er avril

La fiche d'inscription pour les vacances sera disponible à partir de cette date, dans la journée, sur notre site internet :

<https://www.le-gresivaudan.fr/251-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-a-la-combe-de-lancey.htm>

Pour rappel : Les dossiers annuels doivent être intégralement refaits en vue d'une inscription pour les vacances en 2022 (valable en année civile).

N'hésitez pas à transmettre dès maintenant vos dossiers afin de gagner du temps le jour des inscriptions.

Rendez-vous sur notre site internet pour retrouver toutes les modalités !

<https://www.le-gresivaudan.fr/251-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-a-la-combe-de-lancey.htm>

Merci et à bientôt,



Emilie RUEL
Responsable ALSH Balcon de Belledonne
eruel@le-gresivaudan.fr
06.87.71.53.04

Ecole

Rentrée scolaire 2022 : inscription des petites sections à l'école maternelle

Pour les enfants nés en 2019, l'inscription doit être effectuée en mairie, au plus vite, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal).

Ensuite, vous pourrez prendre contact avec le directeur de l'école, M Mazet au 04 76 89 80 24 pour convenir d'un rendez-vous et effectuer l'inscription administrative. Vous devrez alors vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'affectation délivré par la mairie.



Club Senior LE PERLET Revel-St Jean le Vieux

Le Conseil d'Administration du Perlet a été renouvelé lors de l'AG de l'association le 13 Novembre dernier et compte 11 membres. Le nouveau Bureau est constitué d'habitants de Revel, St Jean et St Martin d'Uriage :

- Solange BILLARD Présidente
- Hélène BOUSSANT Vice-présidente
- Martine LEROY Trésorière
- René BUIITH Trésorier Adjoint
- Brigitte VIALETTE Secrétaire
- Patrick GIRAUD Secrétaire Adjoint
- Membres du CA : Nicolle ANGELIER, Renée MOGE, Christiane RIEHL, Patrice FLAMAND, Jean-Jacques LEROY
- Commission Numérique : Christine EYNARD, Elizabeth MAILLET

L'association est à ce jour forte de **132 membres** !

L'année 2021 s'est terminée dans la joie et la bonne humeur autour d'un repas « Fruits de Mer » début Décembre. L'année 2022 a démarré sur les chapeaux de roues avec une **sortie Street Art** dans les rues de Grenoble le 13 Janvier et une **randonnée Raquettes** au Lac Achard le 15 Janvier !

De nombreuses activités sont déjà prévues cette année : **3 sorties culturelles** d'ores et déjà réservées, un **repas au restaurant** du Clos d'Or, **2 séjours raquettes** et une sortie nocturne suivie d'un dîner à Chamrousse, le traditionnel **concours de pétanque** et la non moins traditionnelle **semaine des Randonneurs** à Samoëns en Septembre....

Que de bons moments en perspective !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Club Seniors le Perlet 74 place de la Mairie 38420 Revel

Mail: le-perlet@revel-belledonne.com

Site web: <https://le-perlet.assoconnect.com/>

Tel : 07 81 91 61 10 (répondeur)

ROC VTT

Les **cours du printemps** reprendront après les vacances de Pâques pour 7 séances jusqu'à l'été,

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez inscrire un enfant.

Bien sportivement.

Pour plus d'informations vous pouvez nous joindre par mail :

rocvtt@orange.fr



Le Paradoxe des Simples

Nous vous souhaitons **une Belle Nouvelle Année sous le signe de la Santé et du Partage !** ... et on y travaille sans relâche !!

Les activités en 2022 se poursuivent dans la joie, la simplicité, le partage et la bonne humeur :o)

- Le Kundalini yoga le jeudi soir,
- Le marché une fois par mois,
- Les ateliers une fois par mois : **Astro-présence, Fabrication d'encens, Fleurs de Bach, Lacto-fermentation, Botanique et phytothérapie, Visite des jardins, Fabrication de Savons** pour la période janvier-juin. Les inscriptions seront ouvertes au fur et à mesure.

L'Assemblée Générale se tiendra fin **avril**, la **Journée Portes-Ouvertes** en **juin**.

Pour établir la **transmission** avec les **enfants** nous proposerons de nouveau les **journées aux jardins gratuites** pour les **scolaires** dans le cadre de **l'événement national**.

Passez à l'herboristerie pour découvrir l'univers de l'association, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. En attendant de vous rencontrer ou de vous revoir : portez-vous bien !

Contact, infos, adhésions et inscription à la mailing-list de l'association :

Herboristerie – boutique : 63, montée des Allières – 38420 Revel.

Plus d'informations et contact :

Axelle Legrand : 06.78.73.95.39

Page Facebook : Le Paradoxe des Simples

contact@le-paradoxe-des-simples.fr

<https://le-paradoxe-des-simples.fr/>



Atelier Diététique et Micronutrition - Novembre 2021 - Après l'effort la dégustation !

Musique au Balcon

2 Auditions des élèves de Monica Hönle à la Gelinotte à Freydières

Samedi 19 mars et dimanche 20 mars 2022 entre 10h 30 et 11h30

ROC

L'association du ROC (Revel OmniSport Club), qui gère depuis plus de trente ans diverses activités sportives, a tenu son assemblée générale début décembre 2021.

Au-delà des traditionnels messages de bon déroulement de nos activités, des informations données par les intervenants sportifs et la validation d'un bilan financier très sain, **la majorité des membres du bureau a annoncé sa décision de quitter le bureau à la fin de l'année en cours.**

Pour ceux qui ont eu la chance, ou leurs enfants, de profiter de cours de qualité dans plusieurs disciplines, comme le karaté, la gym, l'escalade, le yoga, et d'autres activités au fil des ans, vous connaissez sûrement les membres du bureau et vous savez qu'ils sont présents depuis plus de 10, 15 ans, voir plus...

Au fil des ans, le ROC a aidé les nouvelles activités sportives qui souhaitaient démarrer, à trouver un public dans les meilleures conditions possibles (achat matériels, subventions, communication).

A la fin de l'année, le président, le trésorier, le secrétaire et le responsable de l'activité escalade démissionnent.

La charge de travail reste raisonnable, mais chaque poste est nécessaire au sein d'un bureau. Seuls deux membres souhaitent continuer leurs missions.



Beaucoup d'entre vous apprécient le "bien vivre à Revel", et celui-ci est dû, en partie, à toutes les associations qui font que l'on peut se rencontrer dans notre village, pour nos enfants, autour d'une activité culturelle ou sportive, ou lors d'évènements plus festifs.

Dans ce cadre, Le ROC a toujours été le partenaire des autres associations reveloises, pour proposer des animations de qualités pour les jeunes et moins jeunes (Fête du sport, Fête des jeunes, Derby luge , ...)

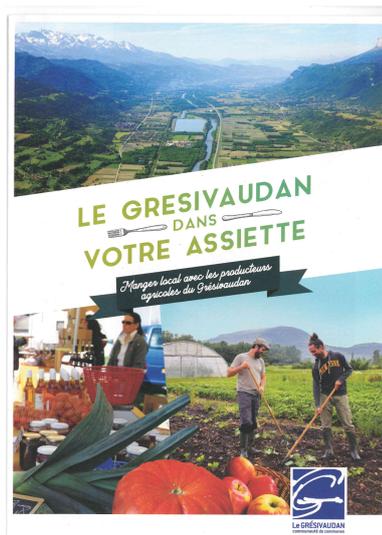
Le ROC recherche donc 3 ou 4 personnes qui suivent l'une de ses activités, afin de continuer cette belle histoire, avec, nous tenons à le souligner, un engagement de professeurs locaux et motivés qui ont fait et font encore le succès des cours proposés. Ils seront bien sûr secondés par les "anciens" du bureau.

Sans engagement de la part de nouvelles personnes, il n'y aura pas de reprise des activités en Septembre 2022.

Si vous souhaitez vous rapprocher du bureau, il vous suffit d'en discuter avec l'un des intervenants d'activités qui nous remontera vos intentions.

Petite association conviviale mais sportive, le ROC fera encore longtemps, grâce à vous on l'espère, partie de l'ADN de Revel.

Le ROC



Le Grésivaudan dans votre assiette

Une carte des producteurs du Grésivaudan "Le Grésivaudan dans votre assiette" est à votre disposition en mairie.

Ce dépliant recense plus d'une centaine de producteurs dont les produits sont disponibles à la ferme ou dans divers lieux de vente.

Ces informations sont également disponibles sur le site de la Communauté de Communes : www.le-gresivaudan.fr/mangerlocal

Les petites annonces sont visibles sur : www.revel-belledonne.com

N'hésitez pas à poster les vôtres : covoiturage, emploi, stages, matériel, équipements, services à la personne, troc, échange de services...

Brèves n°22 / Janvier 2022

Responsable de publication : Patrick HERVE

Comité de rédaction : Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin

Mise en page : Isabelle Berneron

Date limite dépôt articles pour le Revel Dialogue de mai : lundi 18 avril 2022

Envoyez vos articles à revel-dialogue@revel-belledonne.com

Agenda

Mardi 22 mars

- Conseil Municipal (20h00)

Dimanche 10 et 24 avril

- Élections présidentielles

Dimanche 12 et 19 juin

- Élections législatives

Info Dernière minute !

Suite à un mouvement de terrain, la route des eaux est coupée par sécurité, entre le hameau des Eaux et l'accès au château, ceci jusqu'à nouvel ordre.

Memento

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

N° d'urgence : 06 85 91 43 00

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi : 14h00 - 19h00

Mercredi : 08h30 - 11h30

Vendredi : 14h00 - 18h00

Services Techniques

Tél. : 04 76 00 90 67

services-techniques@revel-belledonne.com

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78

Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

Email garderie : garderie@revel-belledonne.com

Infos pratiques Électricité

Dépannage : 09 726 750 38

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com/mairie>

